



FUNDACIÓ
GALA-SALVADOR DALÍ



© Salvador Dalí, Fundació Gala-Salvador Dalí, Figueres, 2007

Núm. cat. P 284

Marine

Date:	1933
Technique:	Huile sur toile
Dimensions:	61 x 46 cm
Signature:	Signé et daté dans l'angle inférieur droit: <i>[olive] Salvador Dali [1933]</i>
Localisation:	Collection privée



Provenance

- William Copley, Paris
- Alexander Jolas

Expositions

- 1961, Besançon, Palais Granvelle, *Surréalisme et précurseurs*, 01/01/1961 - 31/12/1961, num. cat. 66

Bibliographie

- Jean Cassou, "La Jeune peinture espagnola", *La Renaissance*, 30/06/1933, Paris, p. 163
- *Salvador Dalí*, Éditions de la Connaissance, Bruxelles, 1956, il. V
- Marcel Jean, *Histoire de la peinture surréaliste*, Éditions du Seuil, Paris, 1959, p. 203
- *Surréalisme et précurseurs*, Palais Granvelle, Besançon, 1961, pl. V
- *Salvador Dalí: rétrospective, 1920-1980*, Centre Georges Pompidou, Musée National d'Art moderne, Paris, 1979, p. 219
- Hugh Adams, "In Praise of Folly", *Art And Artists*, 31/03/1980, London, [p. 14]
- Robert Descharnes, Gilles Néret, *Salvador Dalí, 1904 -1989*, Benedikt Taschen, Köln, 1994, p. 174

Gestion de droits d'auteur

Les droits de propriété intellectuelle des œuvres de Salvador Dalí et, par conséquent, de celles qui sont reproduites sur ce site, sont propriété de l'État Espagnol, cédés en exclusivité à la Fondation Gala-Salvador Dalí.

En conformité avec la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle, la reproduction (totale ou partielle), la distribution, la transformation, la communication publique, la mise à disposition interactive, ainsi que toute autre forme d'exploitation, par tout moyen, des œuvres figurant sur ce site sont interdits.

Toute exploitation des œuvres de Salvador Dalí doit obligatoirement faire l'objet d'une demande préliminaire auprès de VEGAP (91 532 66 32/ 93 201 03 31) www.vegap.es et reste soumise à l'obtention de la licence correspondante. Toute infraction à l'égard des droits de propriété intellectuelle des œuvres de Salvador Dalí sera poursuivie, conformément à la législation en vigueur.